4-6 JUIN 2024 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BERLIN, ALLEMAGNE

BOD/2024/06 DOC 09 – POUR DÉCISION

PLAN STRATÉGIQUE GPE 2030 : APPROCHE, HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE ET CHOIX STRATÉGIQUES

N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les transmettre aux groupes constitutifs à des fins de consultation, à l'exception des documents de nature confidentielle.

Principales questions à examiner

- L'élaboration du Plan stratégique GPE 2025 a impliqué un investissement significatif de la part du Conseil d'administration du GPE et il apparaît clairement que la direction prise est la bonne. Le Conseil a précédemment décidé que le modèle opérationnel évoluerait d'une période stratégique à une autre selon un processus d'apprentissage adaptatif fondé sur des données probantes.
- Lors de leurs réunions d'avril 2024, le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) et le Comité des finances et du risque (FRC) ont recommandé l'approche proposée pour l'élaboration de la stratégie GPE 2030 et la proposition de maintenir l'orientation générale de la stratégie actuelle.
- Les membres des deux comités ont fait des suggestions, reprises dans l'annexe B, pour poursuivre les progrès en matière de financement national, d'égalité des genres, d'inclusion, de coordination au sein et au-delà du secteur de l'éducation, et pour tirer davantage parti de la diversité du partenariat.

Objectif

1. Ce document fourni au Conseil d'administration un aperçu de l'approche et du calendrier d'élaboration du plan stratégique GPE 2030, notamment des hypothèses de référence et des choix stratégiques qui définiront l'orientation, les travaux techniques et les consultations des groupes constitutifs, pour sa décision.
2. L'approche d'élaboration de la stratégie du GPE 2030 a bénéficié de la contribution et des apports du Comité des finances et du risque (FRC) et du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC).

Décision recommandée

BOD/2024/06-XX—Plan stratégique 2030 -Le Conseil d'administration

1. Valide l'approche et le calendrier connexe d'élaboration du Plan stratégique GPE 2030, comme énoncé à l'annexe A du document BOD/2024/06 DOC 09.
2. Charge le Secrétariat de mener, sous la direction du PILC, des nouveaux travaux techniques et des consultations visant à éclairer l'élaboration du plan

stratégique, sur la base des hypothèses de référence et des choix stratégiques exposés à l'annexe B du document BOD/2024/06 DOC 09.

Contexte et vue d'ensemble

1. Dans les pays partenaires du GPE, l'éducation est confrontée à une multitude de problèmes liés aux fluctuations de la dynamique mondiale. Des facteurs externes (changements climatiques, conflits, crises économiques, conséquences de la pandémie de COVID-19, migrations et violences…) freinent la progression vers l'ODD 4. On constate, en outre, une baisse générale inquiétante de l'Aide publique au développement (APD) et des financements propres à l'éducation.
2. Nombre de pays à revenu faible et intermédiaire restent aux prises avec des questions de type sous-financement du secteur, inefficience et inadaptation des financements internes. On observe un écart persistant entre les aspirations en matière d'éducation nationale et de compétences et la réalité des prestations, laquelle est caractérisée par la stagnation des taux de scolarisation, la faiblesse du niveau des apprentissages et l'exclusion chronique de groupes marginalisés. Les efforts déployés par les pays pour impulser un changement à l'échelle du système éducatif sont sapés par le manque de données fiables, précises et rapidement disponibles. De plus, le type de population exclu de l'école, le lieu et la raison de ces exclusions sont des facteurs qui varient en fonction de la démographie, de la géographie, des inégalités et de la politique.
3. Au milieu de ces difficultés, des opportunités se profilent toutefois. Les méthodes de financement innovantes s'avèrent prometteuses : les pays partenaires ont désormais accès à un nombre croissant de mécanismes de financement éprouvés et alignés.
4. Le potentiel (et les risques) des technologies de l'éducation et de l'intelligence artificielle posent un défi salutaire aux systèmes éducatifs. Ces investissements, s'ils sont accompagnés des bons mécanismes d'appui, pourront accélérer les progrès, réduire les coûts à long terme de l'enseignement et en garantir la pertinence dans un monde du travail en constante mutation.
5. Compte tenu de ces circonstances, une remise à jour de la stratégie du GPE s'impose. Comme une large part du plan stratégique en cours garde probablement toute sa validité, il est demandé au Conseil à prendre en considération un nombre limité de **choix stratégiques** liés aux changements d'orientation nécessaires, et sur les **hypothèses de référence** correspondant aux points de la stratégie actuelle qui restent valables, pour sa décision.

L'approche générale est détaillée à l'annexe A ; les propositions d'hypothèses de référence et de choix stratégiques sont énoncées à l'annexe B.

Annexe A - Approche proposée pour l'élaboration du Plan stratégique GPE 2030
Annexe B – Définition des hypothèses de référence et des choix stratégiques

Annexe A – Approche proposée pour l'élaboration du Plan stratégique GPE 2030

L'élaboration du Plan stratégique GPE 2025 a impliqué un investissement significatif de la part du partenariat. Il apparaît clairement que nous allons dans la bonne direction et que la prise en compte des enseignements assure une progression constante de la mise en œuvre (voir la partie sur les faits probants). Le Conseil a précédemment décidé que le modèle opérationnel évoluerait selon un processus constant d'apprentissage adaptatif fondé sur des données probantes (BOD/2023/07-01). Il s'agit d'une décision importante, qui permet d'améliorer la façon dont le GPE fonctionne sans attendre l'élaboration d'un nouveau plan stratégique, et donne la capacité de procéder à des ajustements lorsque le nouveau plan stratégique est prêt, tout en évitant d'infliger des à-coups à l'engagement des pays. L'élaboration du Plan stratégique GPE 2030 fournit l'occasion de se pencher avec attention sur ce que le GPE fait effectivement.

À l'évidence, une large part de l'actuel Plan stratégique GPE 2025 garde toute sa validité. Alors qu'il reste à peine plus de cinq ans jusqu'à la date cible de réalisation des Objectifs de développement durable, nombre des indicateurs mondiaux relatifs à l'éducation accusent du retard et les défis à relever sont multiples. Le moment pourrait donc sembler mal choisi pour opérer un important changement de direction. Par ailleurs, au vu de l'évolution du contexte extérieur, des ajustements s'imposent pour garder la pertinence nécessaire et d'assurer une convergence éventuelle avec les processus mondiaux en cours (Comité directeur de haut niveau (HLSC) de l'ODD 4, suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation, Sommet de l'avenir, etc.).

Il est donc demandé au Conseil de considérer, pour sa décision, une approche de remise à jour de la stratégie du GPE ; dans cette optique la consultation des parties prenantes, les travaux techniques et les directives du comité/du Conseil seront centrés sur un petit nombre de points stratégiques (**les choix stratégiques**) un traitement plus léger étant réservé aux aspects du GPE 2025 qui restent valables (**les hypothèses de référence**).

Étape 1 : Détermination d'une orientation (avril – juin 2024)

Le Conseil approuve une approche globale d'élaboration du Plan stratégique GPE 2030, incluant des hypothèses de référence et des choix stratégiques. Ceux-ci sont définis comme suit.

(a) Hypothèses de référence : points qui restent valides et bénéficieront du maintien de la continuité. Si un accord est rapidement trouvé sur un sous-ensemble d'hypothèses de référence, le Conseil pourra concentrer son énergie sur les choix stratégiques.

(b)Choix stratégiques : domaines importants dans lesquels des ajustements sont nécessaires pour répondre à l'évolution du contexte ou renforcer les capacités du GPE à avoir un impact et à dégager des résultats. Ces choix, qui nécessitent une orientation de la part du Conseil et du Comité, constitueront l'épine dorsale de plus larges consultations.

Les propositions d'hypothèses de référence et de choix stratégiques données se trouvent à l'annexe B, comme apport aux délibérations du Conseil.

Étape 2 : Travaux techniques et consultations sur les choix stratégiques (juin - septembre 2024)

Les travaux techniques et les consultations viendront éclairer la décision du PILC et du Conseil en matière de choix stratégiques. Ces travaux intégreront/éclaireront également les décisions du FRC à propos du cadre de mobilisation et d'allocation des financements, ainsi que les décisions connexes relatives à l'éligibilité et à l'allocation des aides financières. Les groupes consultatifs seront sollicités pour des consultations et des contributions entre juin et septembre 2024, de manière à laisser au PILC et au FRC le temps d'étudier les résultats des consultations en octobre, et d'en tenir compte dans la formulation des recommandations en vue de la réunion du Conseil de décembre.

Étape 3 : Réflexion et décision du Conseil sur les choix stratégiques (décembre 2024)

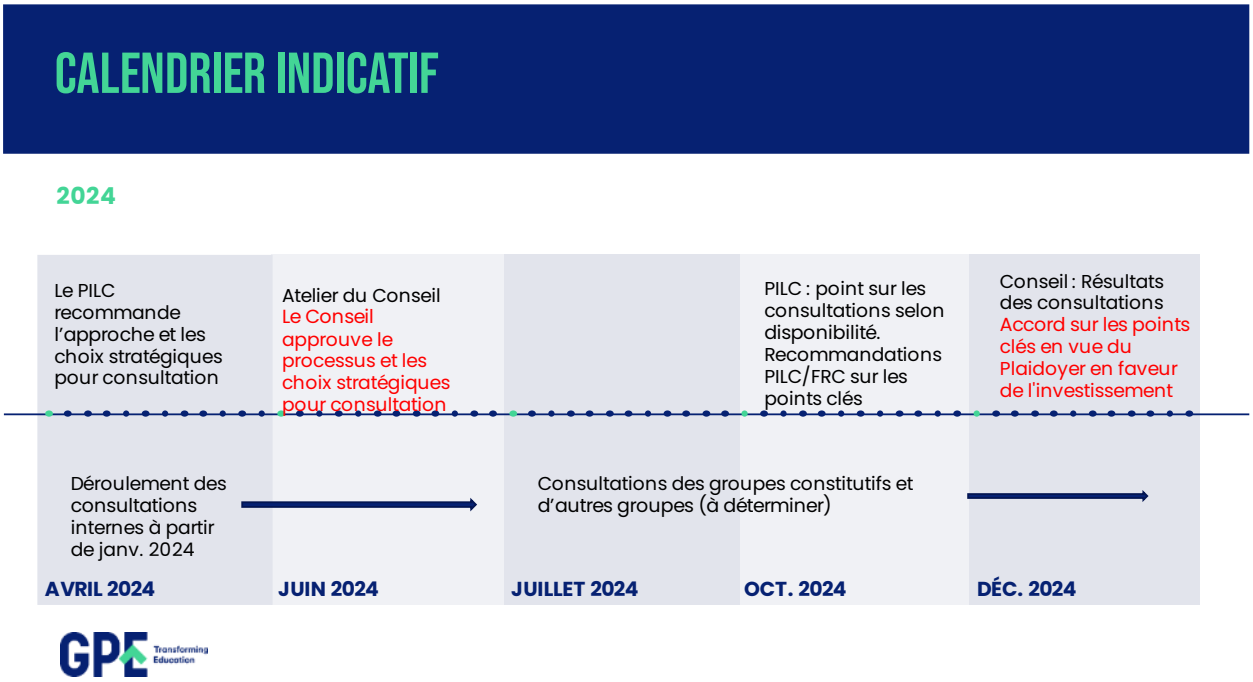
Il sera demandé au Conseil de tenir compte des résultats des consultations pour prendre une décision quant aux principales questions à régler avant que ne commence la rédaction du plan stratégique. À ce stade, les décisions viendront étoffer le plaidoyer en faveur de l'investissement, qui est un élément crucial de la reconstitution des ressources du GPE. Les travaux d'amélioration du cadre de résultats pourront également commencer.

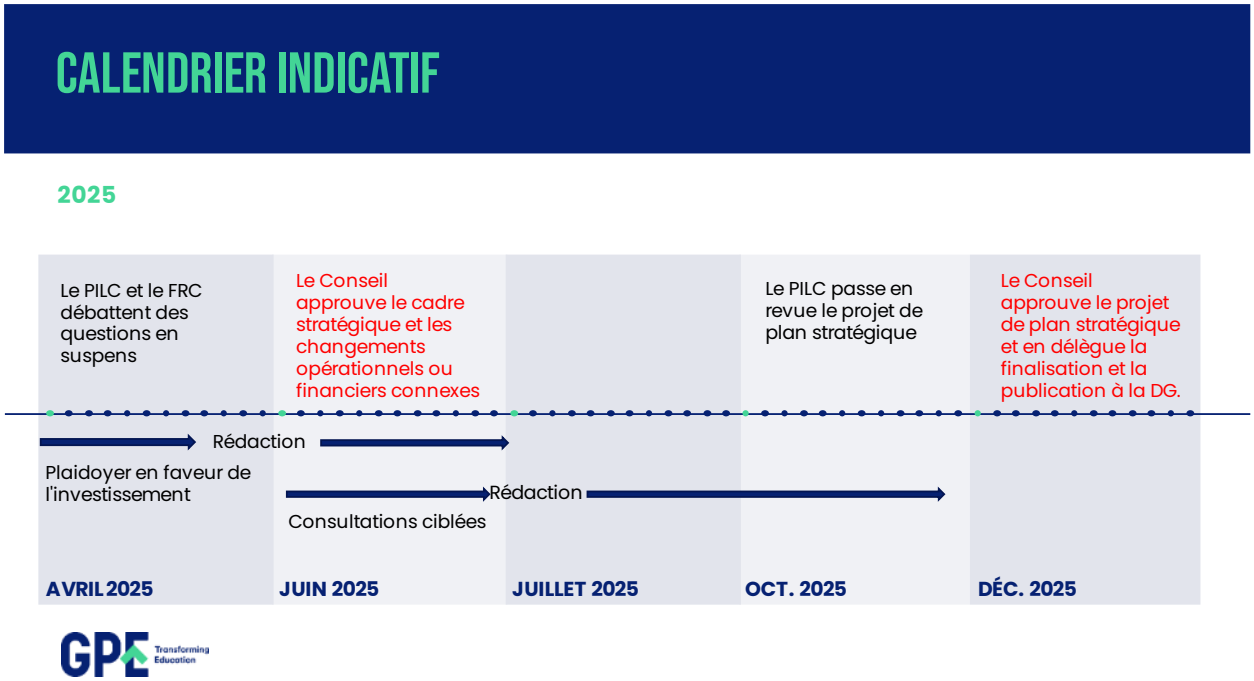
Étape 4 : Rédaction initiale et consultation sur les questions en suspens (janvier - juin 2025)

Il faut s'attendre à ce que certaines questions restent en suspens et nécessitent des travaux techniques ou des consultations complémentaires. En fonction de ces questions, il sera demandé au PILC et au FRC d'apporter leur concours en amont de la réunion du Conseil de juin 2025. Dans le même temps, le Secrétariat rédigera un projet initial de cadre stratégique en vue d'une prise de décision du Conseil en juin. Le cadre stratégique, qui donnera un aperçu de la structure du plan stratégique, permettra ainsi au Conseil de juger de la façon dont les décisions prises ont été intégrées au texte.

Étape 5 : Finalisation et approbation de la stratégie (décembre 2025)

Le projet final de plan stratégique sera soumis pour revue au PILC en octobre 2025 en vue de son approbation par le Conseil en décembre 2025. Il est proposé que la directrice générale, sous la direction du président du Conseil, finalise et publie le plan stratégique à l'issue de cette dernière série de commentaires.





Annexe B – Définition des hypothèses de référence et des choix stratégiques

Cette annexe propose des questions de cadrage pour les délibérations du Conseil lors de sa réunion en juin 2024, informées par les recommandations du PILC. Il est demandé au Conseil de décider des hypothèses de référence et des choix stratégiques au début du processus d'élaboration de la stratégie. Ces recommandations intègrent l'évolution du contexte mondial et les données probantes dont dispose le GPE à ce jour. En définissant l'orientation, il est demandé au Conseil de prendre en compte les points ci-après.

1. Quels sont les nouveaux facteurs externes à prendre en considération dans la détermination des ajustements ?
2. Dans quelle mesure le plan stratégique actuel reste-t-il valable ? (Hypothèses de référence)
3. Les choix stratégiques proposés en vue d'ajustements sont-ils pertinents ? D'autres suggestions ?

Un rapide résumé des données probantes disponibles à ce jour est donné à la fin de la présente annexe.

1. **<u>L'éducation dans le contexte mondial</u>**

Question de cadrage : *Quels sont les nouveaux facteurs externes à prendre en considération dans la détermination des ajustements ?*

Les Objectifs de développement durable (ODD) fixent des cibles ambitieuses en matière d'éducation ; les progrès sont toutefois freinés par une multitude de problèmes (changements climatiques, conflits, crises économiques, répercussions de la pandémie de COVID-19, etc.). En outre, les systèmes éducatifs sont confrontés à un important sous-financement, tant au niveau de l'aide internationale que des budgets nationaux. Le tableau est encore compliqué par les variations démographiques, les disparités d'accès et de résultats d'apprentissage ainsi que par le développement technologique. Quels sont les aspects à prendre en compte pour que le Plan stratégique GPE 2030 garde toute sa pertinence jusqu'en 2030 ?

Apport du PILC : Les membres du PILC ont suggéré que le GPE maintienne une ambition élevée en matière de financement national (par exemple le rôle des impôts et de la dette souveraine) et de l'APD (aide publique au développement), et continue de tenir compte de l'évolution des questions politiques, y compris des mouvements anti-droits. Le PILC a noté la nécessité d'être stratégique dans l'environnement financier actuel, en mettant l'accent sur de plus grandes collaboration intersectorielles et à travers les secteurs ; la nécessité d'un discours stratégique sur l'éducation plus convaincant, conforme aux efforts du HLSC ; et le besoin de lier une éducation inclusive et de qualité à la main-d'œuvre et à la stabilité globale. Le PILC a reconnu de solides progrès en matière d'intersectionnalité avec le travail du GPE sur l'égalité des genres et a suggéré de tirer les leçons de cette approche pour mieux situer l'impact transversal de l'éducation sur le développement. Enfin, être en mesure de démontrer des résultats clairs grâce au soutien du GPE reste une priorité dans le contexte socio-économique actuel.

2. Hypothèses de référence

Question de cadrage : *Dans quelle mesure la stratégie actuelle reste-t-elle valable ? Quels autres éléments devront rester stables pour maintenir la continuité ?*

La Charte du GPE et les principes pour un partenariat efficace (responsabilité mutuelle décentralisée, appropriation par les gouvernements nationaux et renforcement de leurs capacités, accent sur la mise en œuvre et dialogue sectoriel au niveau des pays, gestion des coûts de transaction) continueront à représenter un solide fondement pour les choix stratégiques opérés par le GPE. Les rôles importants joués par les différents acteurs (agences de coordination, agents partenaires, etc.) dans le

renforcement de la collaboration, et par les agents partenaires dans la conception et la mise en œuvre des programmes, devraient également être reconnus.

Nombre des problèmes éducatifs qui sous-tendaient le Plan stratégique GPE 2025 sont restés les mêmes, ou se sont même aggravés. La plupart des pays partenaires ont défini des réformes prioritaires et ont arrêté des mesures visant à faire progresser les facteurs de transformation. Il reste crucial de faciliter la réalisation de ces réformes. Il est logique de maintenir les aspects principaux du plan stratégique actuel du GPE, de façon à ne pas perturber les efforts portés sur la résolution des points de blocage de la mise en œuvre. D'un point de vue opérationnel, le Conseil s'est accordé sur le principe d'un apprentissage adaptatif permettant d'apporter des améliorations opérationnelles au fil de l'eau.

Le Secrétariat propose de garder inchangées les hypothèses de référence ci-après, de sorte que l'attention puisse être concentrée sur les choix stratégiques à opérer là où cela est nécessaire.

- **La vision, la mission, le but, les objectifs et les principes du Plan stratégique GPE 2025 gardent toute leur actualité.** Si nécessaire, des aménagements mineurs pourront être apportés à ces définitions en fonction des résultats des consultations qui seront présentés au Conseil en décembre 2024.
- **Le GPE 2030 continuera à mettre le partenariat au service de l'égalité des genres,** en phase avec le document récemment publié sur l'égalité des genres.
- **Le GPE continuera à encourager et à soutenir l'action des pays sur les facteurs qui sous-tendent l'efficacité des systèmes éducatifs** (données et faits probants, planification intégrant la notion de genre, dialogue inclusif, alignement et coordination, financement intérieur).
- **Le GPE continuera à faire évoluer son modèle opérationnel au fil des cycles de financement**, **présents et futurs,** en fonction des enseignements et des données probantes.

Apport du PILC : Maintenir l'approche de transformation du système, en notant la nécessité de continuer à apprendre et à s'adapter ; s'aligner, le cas échéant, sur les mécanismes existants au niveau national ; et rester concentré sur l'égalité des genres et l'inclusion. L'importance de maintenir l'accent sur le volume, l'équité et l'efficacité du financement national a été soulignée, tout comme l'a été le dialogue

inclusif ; la coordination renforcée; et les efforts continus pour apprendre et s'adapter. Certains membres du PILC ont recommandé que le GPE maintienne son empreinte géographique actuelle et reste concentré sur des domaines spécifiques présentant des avantages comparatifs évidents et un potentiel d'impact catalyseur.

3. Choix stratégiques

Dans certains domaines, l'élaboration du plan stratégique aura tout à gagner de l'affirmation d'une nouvelle orientation ou de la confirmation des choix actuels. Le Conseil est invité à étudier les points proposés qui requièrent de plus amples discussions. Chacun de ces points est associé à des questions de cadrage et à des considérations contextuelles.

Apport du PILC : Les membres ont convenu que les choix stratégiques proposés constituaient un bon point de départ pour de nouvelles consultations et travaux techniques pour le développement de la stratégie GPE 2030. Les membres ont convenu du caractère central de l'appropriation nationale et de la poursuite du renforcement des systèmes éducatifs nationaux comme priorité du GPE pour le développement de la stratégie. Ils ont également suggéré une plus grande coordination avec d'autres fonds mondiaux et d'autres acteurs mondiaux du contexte éducatif dans la prochaine stratégie. L'approche intégrée du genre constitue un bon modèle pour intégrer d'autres priorités dans la future stratégie. Une discussion a eu lieu entre les membres sur l'opportunité d'élargir la portée des priorités du GPE ou de se concentrer sur des zones géographiques, des âges ou des populations spécifiques. Les membres ont également reconnu la nécessité de réfléchir aux différents mécanismes financiers qui seront disponibles au cours de la prochaine période stratégique pour simplifier les procédures, ainsi que la formule d'allocation pour garantir que les fonds parviennent à ceux qui en ont le plus besoin. Les membres ont réfléchi à leur propre rôle dans le partenariat et à la manière dont ils pourraient être plus actifs dans la fourniture de solutions aux défis nationaux.

a) Qu'est-ce qui fait la spécificité du GPE ?

Questions de cadrage

- Qu'est-ce que cela signifie d'être un pays partenaire du GPE ? Quel est l'aspect distinctif de l'apport du GPE ? En quoi est-ce que cela peut varier suivant les contextes ?

- À quels aspects du GPE les groupes constitutifs accordent-ils le plus de valeur ? En quoi la perception de cette valeur est-elle influencée par le contexte et par la relation avec le GPE ?
- Quelle est la valeur ajoutée du GPE dans l'organisation globale de l'éducation ?

Informations d'ordre général

La spécificité du GPE est liée à son modèle de partenariat multipartite qui propose un soutien adapté à différents contextes. Il est demandé aux pays partenaires de s'engager dans un dialogue inclusif et de respecter des principes de responsabilité mutuelle. S'agissant de la valeur ajoutée, le GPE propose divers mécanismes de cofinancement, l'accent mis sur un financement national plus important et de meilleure qualité, de l'assistance technique, une mobilisation autour d'un dialogue politique coordonné et des initiatives thématiques. La différenciation des critères d'éligibilité aux financements et de responsabilité des partenaires garantit une adaptation et un alignement en fonction des besoins nationaux. Les données d'évaluation montrent qu'en matière de financement et de mise en œuvre des réformes, la responsabilité mutuelle n'est pas toujours au rendez-vous. Des progrès sont possibles dans ce domaine.

b) Périmètre d'action

Questions de cadrage

- Quel est le degré de spécificité nécessaire - niveau d'éducation ? Tranche d'âge ? Type de programme ?
- La plupart des pays ayant défini des réformes prioritaires dans le cadre d'un pacte de partenariat, est-il encore nécessaire de définir des « domaines d'intervention prioritaires » ? Ne serait-il pas préférable d'orienter davantage les efforts sur des domaines spécifiques et d'en mesurer les progrès (apprentissages par ex.) ?
- Qu'en est-il des questions intersectorielles ?

Informations d'ordre général

Pour définir le périmètre d'intervention du GPE, il faut prendre en considération les niveaux d'éducation, les tranches d'âge et les types de programmes. Le GPE 2025

inscrivait dans son périmètre d'action « 12 années d'instruction » et « au moins une année d'enseignement préscolaire » et mettait l'accent sur le principe de ne laisser personne de côté. Si les programmes informels, l'éducation informelle et la formation des compétences entrent dans ce champ d'action, le Conseil a exclu l'enseignement technique et professionnel, la formation des adultes et l'enseignement supérieur. L'objectif d'au moins une année d'enseignement préscolaire se situe quelque peu dans une zone grise. On peut sans doute partir du principe qu'en sont exclus les programmes de soins aux nourrissons et d'éducation parentale. Le plan stratégique énonçait aussi huit domaines d'action prioritaires correspondant à des centres d'intérêt du GPE. Dans le même temps, le GPE s'est engagé dans un certain nombre de domaines intersectoriels (nutrition, climat, violence, technologie, etc.), qui font l'objet d'une demande d'aide accrue de la part des pays, et qui se prêtent à de nouveaux partenariats techniques et financiers (initiatives d'assistance technique, précédemment désignées sous le terme de capacités stratégiques). Cette démarche a favorisé les occasions de collaboration et de cofinancement, notamment intersectorielles. Sur la question du genre, l'Accélérateur de l'éducation des filles a démontré son pouvoir de mobilisation des capacités à l'échelon national.

c) Ne laisser personne de côté : qui est concerné par l'exclusion ? Où sévit l'exclusion ?

Questions de cadrage

- Quelles sont les tendances et les projections en matière de populations exclues de l'éducation, non seulement en termes d'accès mais aussi d'acquis scolaires ? Quelles sont les zones concernées ?
- Quelles en sont les conséquences dans les zones où nous intervenons ? (Types de pays)

Informations d'ordre général

Au cours des 20 dernières années, 33 pays sont passés du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Selon des données récentes, la population non scolarisée est en hausse et atteint désormais un total de 257 millions. 57 % des enfants concernés vivent dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 25 % dans des pays à faible revenu et 18 % dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Selon certaines projections, pour redresser le cap et atteindre les cibles des ODD, il faut qu'un nouvel enfant soit scolarisé toutes les

deux secondes jusqu'en 2030. Outre les questions d'accès, les pays à revenu intermédiaire sont confrontés à des problèmes liés aux inégalités, à la faiblesse des acquis scolaires, à l'absence de passerelles ou de compétences effectives pour que les élèves passent de l'enseignement secondaire à l'enseignement tertiaire ou intègrent le monde du travail. Il est choquant de constater que dans les pays à revenu faible et intermédiaire, près de 70 % des enfants de dix ans ne savent pas lire et sont incapables de comprendre un texte simple, y compris parmi ceux qui sont scolarisés.

Le GPE 2020 appelait le partenariat à continuer d'octroyer prioritairement des financements aux pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure, en particulier aux pays affichant de forts taux d'enfants non scolarisés et d'importantes inégalités de genre, ainsi qu'aux pays touchés par les crises et la fragilité. Si ces principes restent globalement pertinents, il convient d'étudier plus attentivement les modèles d'exclusion sans se limiter à la question de l'accès mais en s'intéressant également aux niveaux d'apprentissage et en examinant les implications en termes d'empreinte géographique et démographique du GPE.

d) Mobilisation de financements

Questions de cadrage

- Comme le recommande le FRC, le GPE devrait-il chercher à mobiliser beaucoup plus de fonds pour l'éducation en augmentant la part des subventions qu'il alloue aux instruments financiers innovants, y compris le fonds à effet multiplicateur ?
- Quelle offre d'instruments de financement aux niveaux national, régional et mondial le GPE est-il en mesure de déployer/mobiliser pour appuyer les réformes pilotées par les pays ? Comment ces instruments peuvent-ils être adaptés au mieux aux différentes typologies nationales ?
- Si, à l'avenir, le GPE propose à ses partenaires une offre plus large et plus souple, faudra-t-il procéder à des ajustements opérationnels pour s'assurer que les cofinancements sont en phase avec l'approche de transformation du système adoptée par le GPE ?
- En quoi les questions de périmètre d'action ont-elles des conséquences sur les capacités du GPE d'attraction de financements complémentaires ou de nouveaux partenariats ?

Informations d'ordre général

Une approche stratégique est nécessaire pour maximiser la mobilisation de financements à partir des sources existantes et potentielles. Le fonds à effet multiplicateur du GPE a fait ses preuves en matière d'attraction de cofinancements, en particulier du côté des banques internationales de développement et des fondations privées. Le recours à des instruments financiers innovants, comme les obligations pour l'éducation ou les mécanismes de réduction du risque de catastrophe, offre des possibilités d'accroissement de l'impact. La collaboration avec des parties prenantes variées et l'alignement sur des initiatives mondiales élargissent le potentiel de mobilisation des financements. Au vu de l'importance du potentiel et de la demande identifiés par les partenaires et compte tenu des déficits actuels de financement de l'éducation, le Secrétariat du GPE a lancé un processus de consultation et de participation avec une agence, dans le but de recueillir les avis des groupes constitutifs sur la façon de mobiliser davantage de fonds à l'appui des programmes éducatifs des pays partenaires.

Mobiliser les partenariats

Questions de cadrage

- Qu'est-ce qui pourrait être fait en plus pour mieux tirer parti de la puissance et de la diversité des "atouts" disponibles au sein du partenariat ?
- Quels sont les points de blocage qui empêchent une meilleure collaboration ? Que faire pour résoudre ces problèmes ?
- Disposons-nous des bons instruments et des bons moyens d'incitation au niveau des pays ?

Informations d'ordre général

Le GPE sait mobiliser divers partenariats et expertises. C'est ce qui fait sa force. Pour surmonter les problèmes de coordination et d'alignement des ressources, une délimitation claire des rôles et une communication efficace s'imposent. Les plateformes d'apprentissage mutuel, les échanges entre pairs et les initiatives thématiques encouragent la collaboration entre parties prenantes. Le renforcement de l'écosystème du partenariat permettra d'accroître l'impact collectif et la viabilité des réformes éducatives.

e. Mesure de l'impact et des résultats

Questions de cadrage

- Quel équilibre faut-il instaurer entre les évaluations indépendantes, principalement axées sur l'apprentissage stratégique et les évaluations des acquis scolaires axées sur les pays, dans un souci constant de qualité et de rigueur ?
- Comment l'approche globale du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) doit-elle s'articuler avec les examens à mi-parcours des réformes prioritaires et les évaluations pilotées par les pays ?
- Comment devons-nous concrètement mesurer l'efficacité du partenariat ?
- Quel rôle le GPE devrait-il jouer dans l'amélioration de la mesure des résultats de l'apprentissage dans l'ensemble du secteur ?

Informations d'ordre général

Pour mesurer les résultats d'éducation et l'efficacité du GPE, il convient d'adopter une approche nuancée. Si le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage fournit des éléments stratégiques, des mécanismes d'évaluation localisée en temps réel, axés sur les réformes prioritaires et les résultats attendus à l'échelon national sont essentiels à une prise de décision adaptative. Ces évaluations localisées en temps réel doivent s'appuyer sur des données solides et des systèmes de suivi dotés d'indicateurs pertinents (y compris les apprentissages), de valeurs de référence et de cibles, un domaine dans lequel les capacités nationales sont souvent faibles. Il convient de trouver un juste équilibre entre indépendance, pertinence et redevabilité dans les processus d'évaluation globale pour en garantir la crédibilité et assurer l'adhésion des parties prenantes. L'alignement de l'approche SEA sur l'approche de partenariat du GPE pourrait favoriser un apprentissage continu et des interventions fondées sur des données probantes.

Pour information : résumé des données probantes

Le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du GPE, mis en œuvre par le Secrétariat, permet de recueillir et d'analyser en continu des données probantes et d'en tirer les leçons. Ce processus fournit rapidement des indications susceptibles d'éclairer les ajustements et les pratiques. Les données disponibles à ce jour sont celles issues de la première étape d'évaluation thématique et d'évaluation au niveau des pays, du Rapport sur les résultats, de l'évaluation du fonds à effet multiplicateur,

de l'évaluation sommative de la crise de COVID-19, de l'étude menée par le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN), des évaluations à mi-parcours des initiatives Partage de connaissances et d'innovations (KIX) et L'Éducation à voix haute (EOL). Les délibérations des comités et du Conseil sur les performances du GPE constituent également une importante source d'informations contextuelles. Il est clair que d'autres enseignements se feront jour au fur et à mesure de l'élaboration du GPE 2030, mais pour le moment les données disponibles peuvent se résumer comme indiqué ci-après.

- L'accent mis sur la transformation du système est pertinent, malgré les difficultés.
- Il faut prioriser davantage les réformes et porter une plus grande attention à un financement adéquat des réformes, au respect des délais d'exécution, au contrôle de la progression des réformes et des résultats qu'elles produisent.
- Le dialogue inclusif, mené par les gouvernements, est à la fois un atout et un élément indispensable de la conduite de réformes durables. Il implique des contributions concrètes des parties prenantes pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre. Les parties prenantes, qui incluent les intervenants infranationaux, nationaux et internationaux, doivent jouer différents rôles dans la conception et la mise en œuvre des réformes.
- Le diagnostic des problèmes visant à repérer les réformes prioritaires a été bien conçu. L'utilisation systématique de données probantes pour la proposition de solutions et la conception des réformes pourrait néanmoins encore être intensifiée.
- Si tous les pays ont fait des progrès en lien avec les plans de mise en œuvre des financements du GPE dans le cadre du pacte, on constate peu de preuves de progression s'agissant des aspects des réformes prioritaires qui ne sont pas financés par le GPE.
- L'accélération des progrès en matière d'égalité des genres requiert un leadership et une action à tous les niveaux et de la part de toutes les parties prenantes, y compris les agents partenaires.
- L'accent mis en permanence sur le financement intérieur est essentiel et a contribué à favoriser l'efficience. L'accent mis sur les questions de volume et d'équité impliquera aussi une plus grande participation des ministères des Finances et une planification de réformes à plus long terme.
- Il convient d'accorder immédiatement une plus grande attention à la mise en œuvre des réformes prioritaires, à leurs produits et à leurs résultats, en

particulier en termes d'apprentissages, de même qu'à l'utilisation des données dans le choix et la finalisation de réformes spécifiques.

- Les possibilités d'adaptation au contexte sont appréciées et méritent d'être exploitées davantage.
- Le renforcement de la résilience des systèmes et l'usage approprié des technologies sont des points qui ont été mis en évidence par l'évaluation de la crise de COVID-19.
- Les initiatives KIX et EOL donnent de bons résultats ; elles sont appuyées par des plans et des mesures continues d'alignement sur les opérations au niveau des pays.